



Vélizy-Villacoublay

Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-267801710-20260729-2026-05-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2026

DÉCISION N° 2026-05

Objet : Avenant au contrat de service Sonate Opus n° CT00001695

LE Président du CCAS de Vélizy-Villacoublay,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale n°2026-13 du 17 avril 2026 relative aux attributions des délégations de pouvoirs au Président ou à la Vice-présidente,

CONSIDÉRANT que la société Arpège a transféré la maintenance de Sonate, à partir du 20 juillet 2026, à l'Agence Française d'Informatique (AFI), se positionnant comme sous-traitant pour la partie technique,

CONSIDÉRANT le contrat de maintenance du logiciel Sonate, n° CT00001695, signé le 26 juillet 2024 entre la société Arpège et le CCAS,

CONSIDÉRANT qu'il convient de signer un avenant à ce contrat afin de matérialiser le changement de titulaire,

CONSIDÉRANT que cet avenant n'apporte aucun autre changement au contrat, les conditions tarifaires restant inchangées,

CONSIDÉRANT que le contrat de maintenance de Sonate prendra fin au 31 décembre 2026 du fait de la migration de Sonate vers la solution Melissande d'AFI,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter le changement de prestataire pour le contrat de maintenance n° CT00001695, du logiciel Sonate,

Article 2 : de signer l'avenant au contrat de maintenance,

Article 3 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : La Directrice du Centre communal d'action sociale est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 29/07/2026.

Pour le Président du CCAS
Par délégation

La Vice-Présidente
Magali LAMIR